I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SIRIS
Chartered accountants, Auditors & Consultants

MEMBER OF THE FORUM OF FIRMS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 103 rue de Miromesnil | 75008 PARIS | Tél. : + 33 1 53 20 32 32 | www.ecovis.fr
S.A.R.L. au capital de 800 000 Euros | SIRET : 449 272 392 00043 | APE : 6920Z | TVA : FR 5444927239200027

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International ® network of firms.
ECOVIS International ® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International ® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901

10, rue Penthièvre

75008 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association I4CE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I4CE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 avril 2023

SIRIS S.A.R.L.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Emmanuel Magnier
Associé

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	113 971	55 741	58 230	65 922
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 107		35 107	28 821
ACTIF IMMOBILISE	**149 078**	**55 741**	**93 337**	**94 743**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	497		497	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 303 164		2 303 164	2 832 640
Autres créances	14 369		14 369	9 530
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 806 297		2 806 297	2 328 305
Charges constatées d'avance	46 222		46 222	11 560
ACTIF CIRCULANT	**5 170 549**		**5 170 549**	**5 182 035**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**5 319 627**	**55 741**	**5 263 885**	**5 276 777**

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	**533 840**	**533 840**
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	533 840	533 840
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**1 402 129**	**1 210 534**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 402 129	1 210 534
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	**132 656**	**191 595**
Situation nette (sous-total)	**2 068 625**	**1 935 969**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**2 068 625**	**1 935 969**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 339 851	1 241 321
Total II	**1 339 851**	**1 241 321**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	125 409	119 111
Total III	**125 409**	**119 111**
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	251	399
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	251	399
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 975	81 069
Dettes fiscales et sociales	742 856	712 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 200	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	829 720	1 186 125
DETTES	**1 730 001**	**1 980 376**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**5 263 091**	**5 276 777**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**162 501**	**144 914**
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	73 781	33 383
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 971 512	3 321 456
Contributions financières	883 174	765 063
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	**8 295**	**17 166**
Utilisation des fonds dédiés	**807 099**	**330 301**
Autres produits	**-128**	**1 120**
Total I	**4 906 234**	**4 613 403**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	**568 182**	**536 268**
Impôts, taxes et versements assimilés	**270 816**	**221 445**
Salaires et traitements	**1 907 257**	**1 651 920**
Charges sociales	**1 086 571**	**962 346**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**17 332**	**8 017**
Dotations aux provisions	**6 297**	**14 851**
Reports en fonds dédiés	**905 629**	**981 880**
Autres charges	**11 494**	**20 082**
Total II	**4 773 579**	**4 396 809**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**132 656**	**216 594**
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**132 656**	**216 594**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		25 000
Total des produits (I+III+V)	4 906 234	4 613 403
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 773 578	4 421 808
EXCEDENT OU DEFICIT	**132 656**	**191 595**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I4CE

Objet social : I4CE regroupe des membres qui s'engagent à entreprendre en commun les actions nécessaires à la mise en place à la diffusion ou au soutien de projets de recherche sur « l'économie du climat et de la transition énergétique et écologique », issue des dispositifs de régulation, outils économiques et financiers, instruments de marché et autres démarches contribuant à la transition énergétique et écologique et visant la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences.

Nature et périmètre des activités : Dans le cadre des recherches décrits dans l'objet social, l'association pourra organiser des conférences, des ateliers et d'autres modalités de travail et d'échanges, produire des études et travaux qui pourront faire l'objet de publications. financer des travaux de recherche, assurer la diffusion de recherches ou de données, et développer différentes formes de communication, d'outils de travail collaboratif et de diffusion, y compris sous forme de supports internet, électroniques ou autres. L'association pourra ainsi être amenée à vendre à titre accessoire des prestations intellectuelles sous forme écrites ou orales entrant dans le cadre de son objet ou susceptibles de contribuer à sa réalisation.

Movens mis en œuvre : Les moyens d'action de l'association sont notamment: la production et la publication d'études, l'organisation d'ateliers, de réunions de travail ou de conférences, le financement de travaux de recherche, le développement de dispositifs de communication et de diffusion et plus généralement la mise en place de toute initiative pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de l'association;

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 5 263 091 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 132 656 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14 mars 2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite

La société constate ses engagements retraite sous forme de provision. Les droits acquis au 31 décembre 2022 s'élèvent à 125 409 euros.
Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clotûre fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu correpond au taux IBOXX Corporate AA.

Les paramètres retenus sont :

- taux d'actualisation : 3,77 %
- profil de revalorisation des salaires : 3 %
- taux de mortalité : INSEE 2022

.

Faits caractéristiques

L'année 2022 a été marquée par plusieurs moments forts pour I4CE :

- Présidentielles 2022, Les candidats ont dévoilé leurs budgets pour le climat : pendant un an, I4CE a rencontré les équipes des principaux candidats et les a conviées à des ateliers pour les aider à préparer leur programme pour le climat. Nous les avons alertées sur la nécessité d'anticiper les financements publics dont elles auront besoin pour accompagner les Français, et leur avons demandé de dévoiler « leur budget pour le climat ». Beaucoup d'entre elles ont fait l'exercice comme en témoigne notre site dédié à l'élection présidentielle et notre décryptage des programmes. Elles ont proposé des budgets très différents les uns des autres et le vainqueur de l'élection, Emmanuel Macron, s'est engagé à investir 50 milliards sur le quinquennat pour la transition écologique et à développer des solutions de tiers-financement pour les rénovations énergétiques des logements et les véhicules électriques. Les législatives qui ont suivi, ont rebattu les cartes politiques. Pour savoir ce que deviendront les engagements du Président et pour connaitre la trajectoire budgétaire climat de la France, il faudra observer avec attention les débats budgétaires de la rentrée 2022 et le plan de financement associé à la loi de programmation énergie-climat

- Nouveau quinquennat, des consensus et des priorités pour le quinquennat qui commence : l'analyse par I4CE des programmes des candidats à l'élection présidentielle a fait émerger des consensus entre la majorité des partis politiques. C'est une bonne nouvelle étant donné la nouvelle configuration politique suite aux élections législatives. Consensus sur les grands objectifs climatiques de la France, sur la nécessité de programmer dans la durée les investissements pour le climat, de mieux aider les plus modestes dans la transition. Consensus aussi sur l'importance d'adapter la France aux impacts du changement climatique, de mieux associer les collectivités locales à la transition ou encore d'être plus transparent sur l'utilisation des recettes de la fiscalité énergétique. Sur ces sujets il existe un espace de compromis et il est possible de dégager des majorités pour l'action. Soyons optimistes, ne soyons pas naïfs. A côté de ces consensus demeurent de profondes divergences comme sur le mix électrique français, la vision de l'agriculture de demain ou encore les aides à la consommation d'énergie. Il faudra les dépasser pour avancer car la liste des échéances législatives importantes pour le climat ne cesse de s'allonger. Pour aider le gouvernement et les parlementaires à préparer leurs échanges des prochains mois, I4CE a identifié 8 priorités pour le début de la mandature.

- Agriculture et forêt : ne ratons pas la certification carbone européenne : L'objectif européen de neutralité carbone vise à équilibrer les émissions de gaz à effet de serre et leurs absorptions par les « puits de carbone ». Il donne ainsi un rôle décisif à l'agriculture et à la forêt, à même de capter le carbone de l'atmosphère et de le stocker dans les sols et la biomasse. Mais comment inciter les agriculteurs et les forestiers à adopter des pratiques qui stockent plus de carbone, à l'image de l'agroforesterie ? En les rémunérant pour ce carbone stocké. C'est ce que prévoit la Commission européenne. Si la question « qui paiera ? » reste ouverte - une question qui mériterait un débat de fond - la Commission travaille d'ores et déjà sur un système de certification carbone dont l'objectif, comme son nom l'indique, est de certifier que les pratiques qui seront in fine rémunérées sont réellement positives pour le climat et plus généralement l'environnement. La certification pose plein de problèmes, technique et politiques, auxquels I4CE a déjà été confronté quand, avec de nombreux partenaires, nous avons aidé la France à créer puis adopter le Label Bas Carbone. Pour aider l'UE à réfléchir plus vite, à surmonter ces problèmes, I4CE entend l'aider à s'inspirer des expériences des Etats membres, à apprendre de leurs succès… comme de leurs échecs.

- Puits de carbone : ne faisons pas d'hypothèses irréalistes : Pour devenir neutre en carbone, la France va devoir augmenter fortement le stockage de carbone dans les sols et la biomasse de ses forêts. Un objectif qui rentre en tension avec un autre objectif : récolter toujours plus de bois pour alimenter la bioéconomie. La France compte concilier les deux en suivant un scénario exposé dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Grâce notamment aux travaux d'I4CE, les experts s'accordent désormais sur le fait que les hypothèses de la SNBC vont devoir être revisées. Un seul exemple : Le stock de carbone dans les charpentes en bois, les isolants à base de bois, et plus généralement tous les produits « à longue durée de vie », est censé être multiplié par 10! Développer la production et la consommation des produits « à longue durée de vie » demeure néanmoins plus que pertinent : c'est sans regret pour le climat, c'est nécessaire que l'on augmente un peu, beaucoup ou pas du tout la récolte de bois. Comment augmenter les capacités de production de ces filières ? Quelles incitations économiques et réglementaires pour élargir leurs débouchés sur le marché français ? I4CE cherche à répondre à toutes ces questions pour que la future SNBC permette d'initier une politique volontariste pour soutenir les filières dont nous avons le plus besoin.

- De nouvelles données inédites sur le financement de notre alimentation : A travers la Politique Agricole Commune ou encore la restauration collective, les pouvoirs publics dépensent chaque année plus de 25 milliards d'euros pour financer notre système agricole et alimentaire. C'est le type d'informations qu'I4CE a rendues publiques pour vous aider à mieux comprendre comment ce système se finance : les différentes aides publiques, le rôle des banques et les achats des consommateurs. Problème : ces financements ne sont pas orientés vers la transformation de notre alimentation. Ils ont tendance à préserver le statu quo.

Faits caractéristiques

La réorientation des financements publics est un travail de longue haleine et I4CE va poursuivre cet objectif avec une attention particulière apportée aux filières les plus en difficultés : celles de l'élevage. Quant à la réorientation des financements des consommateurs, elle pose avec acuité la question des politiques engagées pour inciter l'industrie agroalimentaire et les consommateurs à produire et à consommer plus « durable ». I4CE a déjà contribué au débat sur le chèque alimentaire, et si le chèque qui va être mis en oeuvre à la rentrée 2022 n'a plus grand-chose à voir avec l'idée initiale, la bonne nouvelle est que ce dispositif n'est pas, loin de là, la seule solution pour que la transition alimentaire ne laisse personne au bord du chemin. I4CE continue à explorer toutes les options disponibles.

- Pour une meilleure évaluation des politiques publiques : I4CE a continué ces derniers mois à évaluer l'efficacité des politiques publiques, à commencer par les subventions et prêts accordés aux ménages pour les aider à rénover énergétiquement leurs logements. Permettent-ils aux français de faire des rénovations de qualité, qui conduisent à des baisses drastiques de leur consommation d'énergie ? Non, malheureusement. Le gouvernement entend favoriser de telles rénovations, mais notre évaluation montre que trop de ménages, les plus modestes surtout, ne sont pas capables de supporter le reste à charge de travaux d'une telle ampleur. Nous avons aussi évalué le bonus-malus sur l'acquisition de véhicules, et avons conclu que son barème n'est pas cohérent avec les objectifs de décarbonation du secteur. Ce sont deux exemples, parmi d'autres, qui montrent qu'il est nécessaire de mieux évaluer les politiques publiques afin d'apporter au gouvernement et aux parlementaires toutes les informations dont ils ont besoin pour arbitrer en connaissance de cause. La systématisation de l'évaluation environnementale des lois, promise par la Première ministre lors de son discours de politique générale, va dans ce sens. Qu'en sera-t-il concrètement ? Et encore faut-il que l'administration ait les ressources nécessaires pour être en capacité à évaluer les politiques publiques. Afin de les aider, I4CE contribue à sa manière en mettant en accès libre les outils d'évaluation que nous avons développés.

- I4CE aide d'autres pays à financer leur transition : I4CE a développé et contribué au développement d'outils comme le « Panorama des financements climat » ou le « Budget Vert » afin d'aider l'Etat et les collectivités locales à planifier le financement de la transition. Ces outils donnent à voir comment elle est financée aujourd'hui et aident à débattre de son financement demain, sur la base d'un constat et de chiffres partagés. Parce ce que ces outils ont fait la preuve de leur utilité en France, I4CE participe à leur diffusion internationale et aide des acteurs d'autres pays à les adapter à leur contexte national, tout en s'enrichissant en retour de leurs expériences. Au cours des douze derniers mois, I4CE a formé au budget vert plus de 500 membres de l'administration dans 18 pays européens. En parallèle, nos experts ont été à la rencontre d'une centaine de think tanks et d'ONG dans ces pays pour leur donner les clés d'un budget vert utile aux débats sur le financement de la transition. Pour nourrir nos échanges en Europe et à l'international, nous avons par ailleurs analysé les multiples expériences de budget vert dans le monde afin d'en tirer des leçons pour l'avenir, et nous sommes confrontés aux réalités de terrain d'autres pays en travaillant avec le Costa Rica et l'Ouzbékistan. Même si la dynamique internationale sur le budget vert se renforce, n'oublions pas que ce n'est qu'une étape pour résoudre l'équation du financement de la transition.

- L'adaptation devient (enfin !) un sujet pour les décideurs publics : Après avoir longtemps été le parent pauvre de l'action contre le dérèglement climatique, l'adaptation devient enfin un sujet pour les décideurs publics. Confrontés aux couteuses conséquences des vagues de chaleur ou encore des périodes de sécheresses, ils sont obligés d'agir. Les candidats à l'élection présidentielle sont d'ailleurs nombreux à avoir fait des propositions - insuffisantes certes - pour adapter la France. Et il faut espérer que la coordination par la Première Ministre de la « planification écologique » facilitera la prise en main de l'adaptation par tous les Ministères concernées. Ils sont nombreux. I4CE a œuvré pendant de longues années, et ces derniers mois encore à l'occasion de la sortie du rapport du GIEC, pour que l'enjeu de l'adaptation soit sérieusement considéré. La prise de conscience n'étant qu'un préliminaire à l'action, nous avons publié en 2022 des informations inédites sur le besoin de financements publics pour l'adaptation. Les premières mesures qui pourraient et devraient être prises dès à présent représentent un coût total estimé à 2,3 milliards d'euros minimum par an pour les toutes prochaines années. 2,3 milliards d'euros pour des mesures qui peuvent être prises dès à présent pour préparer, renforcer ou opérationnaliser des actions d'adaptation déjà prêtes. Mais d'autres besoins seront à prévoir dont le coût - potentiellement bien plus important - dépendra de choix politiques issus de débats à ouvrir rapidement.

- Les collectivités au cœur de la transition… mais avec quels moyens ? : dans le nouveau gouvernement français, le Ministère français de l'écologie a été scindé en deux, avec la création d'un Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ce nouveau Ministère incarne une volonté politique qui a fait l'objet d'un consensus pendant l'élection présidentielle : territorialiser la transition, impliquer d'avantage les collectivités locales. Elles sont déjà en première ligne pour investir dans les transports en commun, les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ou hydrogène ou encore dans la rénovation des bâtiments publics. Et elles vont devoir continuer à investir, et même encore plus, pour accompagner concrètement les ménages et les entreprises locales. Mais en auront-elles les moyens ?

Faits caractéristiques

Alors que la contrainte budgétaire s'accentue sur les collectivités et qu'elles doivent elles aussi payer le prix de l'inflation, l'Etat et les collectivités vont devoir régler ce problème. Pour les aider à aborder sereinement ce défi, sur la base d'un constat partagé, I4CE a d'abord développé une méthode d'évaluation climat des budgets locaux. Elle a été mise à jour afin que les Régions puissent aussi s'en emparer. Mais ce n'est qu'un début. A la rentrée 2022, I4CE publiera ses premières estimations de l'effort de dépenses que les collectivités vont devoir réaliser pour le climat.

- La réglementation financière pour le climat élargit ses horizons : les superviseurs bancaires et les autres régulateurs de la finance ont commencé à se soucier du changement climatique quand ils ont compris que le climat fait peser des risques sur la stabilité financière. Que ce soient des risques dus aux impacts du dérèglement climatique ou d'autres liés à une décarbonation de l'économie. Ils ont alors incité les institutions financières à prendre en compte ces « risques climatiques » dans leurs processus traditionnels de gestion des risques. Plus facile à dire qu'à faire : l'analyse de ces risques demeure partielle et peu opérationnelle pour faire évoluer les portefeuilles comme l'ont montré les travaux d'I4CE, et les améliorations à apporter sont encore très nombreuses. La prise de conscience des limites techniques de l'approche par les risques participe à un élargissement des horizons. Et si la réglementation financière devait non seulement anticiper les risques que le climat fait peser sur la stabilité et les institutions financières, mais aussi inciter ces dernières à contribuer à la décarbonation ordonnée de l'économie et à son adaptation au réchauffement global ? Ce serait la meilleure manière d'éviter une transition désordonnée, retardée, couteuse et, in fine, de se protéger des risques climatiques. Mais comment traduire ce nouvel horizon dans la réglementation ? Après avoir contribué à la réforme des exigences de reporting, I4CE continue à explorer de nouveaux outils réglementaires comme la pénalisation du financement bancaire des énergies les plus polluantes ou l'obligation pour les banques de se doter d'un plan de transition.

- Banques publiques de développement - I4CE repousse les frontières de l'action climatique : après s'être engagées à « s'aligner avec l'Accord de Paris », les banques publiques de développement ont inventé de nouvelles pratiques, de nouveaux indicateurs et ont tenté de les diffuser dans leurs organisations respectives. Le défi de l'alignement n'est pas encore relevé, et pourtant de nouveaux défis sont déjà apparus. Elles doivent par exemple garantir que toutes les infrastructures qu'elles financent sont adaptées à un climat qui change déjà, et plus généralement renforcer leur action en faveur de l'adaptation. Et quelques soient les pays dans lesquels elles interviennent, si elles veulent être efficaces, elles vont devoir aider les Etats à prioriser les investissements dont ils ont besoin et à se doter de « stratégies climat de long terme ». Ce sont quelques-uns des nouveaux défis sur lesquels I4CE a travaillé dernièrement pour aider les banques publiques à les anticiper. Nous pouvons compter sur notre réseau des partenaires internationaux, dont la cinquantaine de banques de l'initiative Mainstreaming Climate in Financial Institutions, pour identifier les défis de demain et les solutions à apporter. Au fur et à mesure de leurs avancées, les banques publiques doivent repousser les « frontières de l'alignement ». Parmi les frontières actuelles qu'I4CE continue à explorer figurent l'opérationnalisation des engagements de neutralité carbone ou l'incitation des intermédiaires financiers à agir pour le climat.

Faits caractéristiques

Faits postèrieurs à la clôture :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis la cloture de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 747	4 788		44 535
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	105 727	4 853	41 143	69 437
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**145 474**	**9 641**	**41 143**	**113 971**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 821	6 286		35 107
Immobilisations financières	**28 821**			**35 107**
ACTIF IMMOBILISE	**174 295**	**15 747**	**41 143**	**149 078**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 594	7 312		10 906
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 959	10 021	41 143	44 836
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**79 553**	**17 332**	**41 143**	**55 741**
ACTIF IMMOBILISE	**79 553**	**17 332**	**41 143**	**55 741**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 398 862 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	35 107		35 107
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 303 164	2 303 164	
Autres	14 369	14 369	
Charges constatées d'avance	46 222	46 222	
Total	2 398 862	2 363 755	35 107
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les postes " clients et comptes rattachés" et "Autres" correspondent aux subventions ou cotisations accordées par nos partenaires mais non encore réglées.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr	533 840				533 840
Ecarts de réévaluation					
Réserves	1 210 534	191 595			1 402 129
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	191 595	-191 595	132 656		132 656
Situation nette	1 935 969		132 656		2 068 625
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
TOTAL	**1 935 969**		**132 656**		**2 068 625**

Les fonds associatifs, pour un total de 2 068 625 € correspondent aux fonds propres d'un montant de 533 840 € apportés avec droit de reprise de la CDC (ex CDC Climat) lors de l'apport partiel d'actifs auxquels se rajoutent le cumul des ressources non utilisées depuis l'origine de l'association pour 1 402 129 € et du résultat de l'exercice pour un montant de 132 656 €.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	119 111	6 297			125 409
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**119 111**	**6 297**			**125 409**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 297			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 730 001 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	**251**	**251**		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**148 975**	**148 975**		
Dettes fiscales et sociales	**742 856**	**742 856**		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	**8 200**	**8 200**		
Produits constatés d'avance	**829 720**	**829 720**		
Total	**1 730 001**	**1 730 001**		

Le poste "Dettes fournisseurs et comptes rattachés" correspondent pour 67 182 € aux fournisseurs non réglés et pour 81 777 € à des factures non parvenues.
Le poste "Dettes fiscales et sociales" ne comprend pas l'impôt sur les bénéfices sur l'exercice 2022.
L'association peut développer des activités lucratives lorsqu'elle est sollicitée par un organisme pour une prestation. L'association n'a pas de démarche commerciale. Ces activités lucratives sont sectorisées afin de les isoler des activités non lucratives. Elles seules sont assujetties aux impôts commerciaux.
Les activités lucratives restant accessoires (environ 1.3 % des ressources de l'année) et dissociables des activités principales non lucratives, le caractère non lucratif d'ensemble de l'organisme et la gestion désintéressé de l'association ne sont pas contestés.

** Les autres dettes correspondent en intégralité aux clients créditeurs de la société.

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	119 111	6 297		125 409
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II	**119 111**	**6 297**		**125 409**
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients	6 000		6 000	
Autres dépréciations				
Dépréciations Total III	**6 000**		**6 000**	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**125 111**	**6 297**	**6 000**	**125 409**
Dotations et reprises d'exploitation		6 297	6 000	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	81 777
Banque - Intérets courus à payer	251
DETTES PROVISIONNÉES CP/RTT/CP SUP	1 163
PROVISION CET	115 543
PROVISION PVO	69 840
PROVISION INTERESSEMENTS	121 772
PROVISION ABONDEMENTS	78 520
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	4 794
CHARGES SOCIALES S/ CP/RTT/CP SUP	668
CHARGES SOCIALES S/CET	66 668
CHARGES SOCIALES S/ PVO	40 298
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	24 799
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	16 053
Total	**622 145**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	46 222		
Total	**46 222**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	829 720		
Total	**829 720**		

Le poste "produits constatés d'avance" est constitué de cinq conventions de financement (CDC, SNCF, DOMORROW, EXPERTISE FR INDONESIE, ENERDATA) pour 829 720 €. Celles-ci couvrent l'exercice 2023.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Charges et produits d'exploitation et financiers

Les produits de l'exercice s'élèvent à 4 906 234 € au 31/12/2022. Une partie de ces ressources est constituée de subventions de fonctionnement permettant à I4CE de couvrir ses charges et frais divers. Sur l'exercice 2022, I4CE a perçu 1 325 000 € de la Caisse des Dépôts et 375 000 € de l'AFD.

Les charges de l'exercice s'élèvent à 4 773 578 €. Elles comprennent notamment:
- Salaires et traitements : 1 907 257 €
- Charges sociales : 1 086 571 €
- Location et charges locatives : 101 247 €
- Taxe sur les salaires : 207 441 €

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 35 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	15	20	35	35
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	15	20	35	35

Contributions volontaires

I4CE a bénéficié de la mise à disposition d'un expert par la banque de France depuis le 1er juilllet 2018 dans le cadre d'un mécénat de compétences. Cette prestations de service à pris fin en mai 2021.
L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires au cours de l'exercice 2022.

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
LIFE	249 943		131 000			118 943	
ADEME	190 775		151 000			39 775	
EXPERTISE FRANCE	91 534		72 099			19 435	
H2020	364 069		143 000			221 069	
DGEC		27 000				27 000	
HORIZON EUROPE		563 099				563 099	
Total	**896 321**	**590 099**	**497 099**			**989 321**	

Contributions financières d'autres organismes

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
EUROPEAN CLIMATE F	202 000	235 530	202 000			235 530	
BERD	105 000		70 000			35 000	
SFIL	38 000		38 000				
CARASSO		80 000				80 000	
Total	**345 000**	**315 530**	**310 000**			**350 530**	